



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## Règlement 876-25

---

### *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2025*

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 13 janvier 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire Claude Duplain

Messieurs les conseillers : Claude Renaud  
Philippe Gasse  
Benoit Voyer  
Yvan Barrette  
Pierre Cloutier  
Fernand Lirette

tous membres du conseil et formant quorum.

**Attendu** la présentation d'un sommaire décisionnel, accompagné du projet de règlement, lors du comité de travail tenu le 9 décembre 2024 ;

**Attendu** qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, et que le projet de ce règlement a été présenté lors de cette même séance ;

**Attendu** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance ;

**Attendu** qu'une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 48 heures avant la présente séance, et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**Attendu** que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée ;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le Règlement 876-25 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

#### **Article 1. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la Ville de Saint-Raymond pour l'année 2025.

#### **Article 2. TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Les tarifs applicables par la Direction générale et le Service des finances sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service du greffe et par la cour municipale sont ceux apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des permis et requêtes sont ceux apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des travaux publics et des services techniques sont ceux apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des loisirs et de la culture sont ceux apparaissant aux annexes « E » et « E-1 » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service des incendies et de la sécurité publique sont ceux apparaissant à l'annexe « F » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 3. COMPTES EN SOUFFRANCE**

Tout compte en souffrance pour la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Saint-Raymond après échéance porte intérêt au taux établi par la résolution 20-12-391 ou toute autre résolution modifiant cette dernière. Advenant le non-paiement dans les délais prévus, le trésorier peut les prélever avec dépens par les moyens prévus par la *Loi sur les cités et villes*.

**Article 4. ABROGATION**

Le présent règlement remplace le Règlement 842-24 *Règlement décrétant une tarification pour l'année 2024* ainsi que tous ses amendements.

**Article 5. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

---

Vicky Morasse  
Greffière

---

Claude Duplain  
Maire

## **ANNEXES**

- ANNEXE « A » :** Tarifs applicables par la Direction générale et le Service des finances
- ANNEXE « B » :** Tarifs applicables par le Service du greffe et par la cour municipale
- ANNEXE « C » :** Tarifs applicables par le Service des permis et requêtes
- ANNEXE « D » :** Tarifs applicables par le Service des travaux publics et des services techniques
- ANNEXE « E » :** Tarifs applicables par le Service des loisirs et de la culture
- ANNEXE « E-1 » :** Politique d'accès aux locaux et aux terrains sportifs de la Ville de Saint-Raymond
- ANNEXE « F » :** Tarifs applicables par le Service des incendies et de la sécurité publique

## ANNEXE « A »

### Tarifs applicables par la Direction générale et le Service des finances

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF
Chèque ou paiement préautorisé non honoré par une institution financière ou un arrêt de paiement. <i>Ces frais ne seront pas chargés lors d'un premier paiement refusé à la suite du décès d'un contribuable ou de son conjoint(e).</i>	35 \$
Réémission d'un chèque	25 \$
Envoi par courrier certifié	20 \$
Courrier certifié retourné par le bureau de poste	15 \$
Confirmation d'évaluation avec recherche	25 \$
Location d'un espace de stationnement (zone 3)	30 \$ par mois taxes incluses
Location d'un terrain à des fins de stationnement en vertu d'une convention de location	250 \$ par année
OBJETS PROMOTIONNELS	TARIF
Bouton de revers (Armoiries)	3 \$
Bouton de revers (Balbuzard)	2 \$
Assiette de porcelaine	16 \$
Drapeau	60,65 \$
Tasse thermos	13,05 \$
LIVRES	TARIF
Saint-Raymond : une ville, une histoire	6 \$
Tour Historia (guide touristique et culturel)	8,95 \$
Saint-Raymond, au cœur de la rivière Sainte-Anne, édition 2012	20 \$
Joseph Bureau	30 \$
Les familles de nos ancêtres	40 \$

\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.

\* Ces montants sont payables à l'avance.

## ANNEXE « B »

### Tarifs applicables par le Service du greffe et la cour municipale

#### Service du greffe

La plupart des tarifs applicables par le Service du greffe et mentionnés ci-dessous proviennent du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* et du *Tarif judiciaire en matière civile*.

DOCUMENTS	TARIF
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation (par unité d'évaluation)	0,55 \$
Copie d'un certificat (mise à jour réalisée entre les dépôts de rôle)	15 \$
Copie de règlement municipal	0,47 \$ la page – Max 35 \$
Copie du rapport financier	3,80 \$
Rapport d'événement ou d'accident	19 \$
Copie d'un plan de cadastre	Coût réel de la copie
Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4,70 \$
Reproduction de la liste des contribuables, des électeurs ou des personnes habiles à voter <i>Cette liste peut être sujette à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.</i>	0,01 \$ par nom
Page photocopiee d'un document autre que ceux énumérés ci-dessus	
• 8 ½ x 11 ou 8 ½ x 14 ou 11 x 17 (noir et blanc)	0,47 \$
• 8 ½ x 11 (couleur)	1,25 \$
• 8 ½ x 14 (couleur)	1,50 \$
• 11 x 17 (couleur)	2,50 \$
Page dactylographiée ou manuscrite	4,70 \$
SERVICES	TARIF
Copie certifiée conforme de documents / Signature de documents devant un commissaire à l'assermentation	0 à 5 documents - Sans frais 6 documents et plus - 1 \$ par document
Ouverture de dossier – Vente par greffier	200 \$
Dépôt d'une demande pour occupation du domaine public – Règlement 611-16	250 \$
Demande de prolongation d'un droit de premier refus	250 \$
Célébration mariage civil ou union civile	
• À la maison de la Justice	317 \$ plus la location de la salle
• À l'extérieur de la maison de la Justice	422 \$

**\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**

## Cour municipale

Les tarifs applicables par la cour municipale proviennent principalement des tarifs et règlements suivants :

- *Tarif judiciaire en matière pénale;*
- *Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans;*
- *Règlement sur les indemnités et les allocations payables aux témoins cités à comparaître devant les cours de justice;*
- *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Conseil du trésor;*
- *Tarif judiciaire en matière civile;*
- *Tarif d'honoraires des huissiers de justice.*

De plus, les tarifs mentionnés ci-dessous sont également applicables par la cour municipale :

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF
Avis de levée de suspension du permis de conduire à la <i>Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)</i> pour les autres cours municipales si le défendeur n'habite pas sur le territoire d'une des municipalités participantes à la cour municipale de Saint-Raymond	30 \$ adulte 15 \$ mineur
Copie d'un enregistrement numérique (audio) d'un procès	30 \$ adulte 15 \$ mineur
Tout envoi par courrier certifié	20 \$
Tout retour d'un courrier certifié par <i>Postes Canada</i> (non réclamé ou refusé par le destinataire)	15 \$
Chèque non honoré par une institution financière ou un arrêt de paiement	35 \$ adulte 17,50 \$ mineur
Enquête en recherche d'adresse	Coût réel

**\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**

**ANNEXE « C »**  
**Tarifs applicables par le**  
**Service des permis et requêtes**

**Documents et demandes**

*(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande.)*

Type	Tarif
Ouverture de dossier – demande de conciliation (art. 36 LCM)	300 \$
Confirmations diverses (ex. : installation septique, usage autorisé, construction permise, etc.)	25 \$
Demande d'autorisation à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	100 \$
Demande d'exclusion à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	200 \$
Demande de dérogation mineure et d'usage conditionnel	500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme :	
• analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et par le comité consultatif d'urbanisme	200 \$
• si recommandation favorable et acceptation par le conseil municipal	400 \$

**Permis de construction**

*(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)*

Interventions à des fins résidentielles et institutionnelles	Tarif
Construction d'un bâtiment principal	150 \$ + 75 \$ par logement additionnel
Construction d'un bâtiment principal sur les terres publiques	150 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	40 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	25 \$
Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie inférieure à 25 m <sup>2</sup>	25 \$
Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 25 m <sup>2</sup>	50 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	25 \$
Rénovation d'un bâtiment accessoire	20 \$
Construction d'une installation septique	100 \$
Modification d'une installation septique	50 \$
Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau	75 \$
Ajout, modification ou remplacement de parties saillantes à un bâtiment (galerie, patio, etc.)	25 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	50 % du coût du permis original

**Permis de construction (SUITE)***(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)*

<b>Interventions à des fins autres que résidentielles : commerciales, forestières et agricoles</b>	<b>Tarif</b>
Construction d'un bâtiment principal	<b>150 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 3 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	<b>75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	<b>50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	<b>75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b> Coût maximum : 2 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	<b>50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b>
Rénovation d'un bâtiment accessoire	<b>30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux</b>
Construction d'un camp forestier / cabane à sucre	75 \$
Agrandissement d'un camp forestier / cabane à sucre	30 \$
Rénovation d'un camp forestier / cabane à sucre	20 \$
Construction d'une installation septique	100 \$
Modification d'une installation septique	50 \$
Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau	75 \$
Haie, clôture, muret et mur de soutènement	25 \$
Antenne et éolienne	20 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	50 % du coût du permis original

**Permis de lotissement***(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de lotissement.)*

<b>Interventions</b>	<b>Tarif</b>
Opération cadastrale	50 \$ par lot créé



## Certificat d'autorisation

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un certificat d'autorisation.)

Interventions	Tarif
Démolition d'une construction	20 \$
Démolition suivant les règles du Règlement 810-23 <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles</i>	100\$
Déplacement d'un bâtiment principal	50 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire	20 \$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux
Installation d'une enseigne pour un usage complémentaire	30 \$
Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement ou d'une entrée charretière (non compris dans un permis)	20 \$
Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	50 \$
Abattage d'arbres	20 \$
Coupe forestière	50 \$
Travaux sur la rive (renaturalisation, stabilisation, etc.)	40 \$
Nouveau : quai, abri à bateau ou élévateur	40 \$
Réparation d'un quai	20 \$
Installation ou remplacement d'une piscine	40 \$
Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou d'une sablière	200 \$
Changement ou ajout d'un usage	25 \$
Usage ou construction temporaire	25 \$
Kiosque temporaire	125 \$
Branchement à l'égout ( <i>Règlement 33-96</i> )	50 \$

### Païement des tarifs des permis et des certificats

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

### Renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

### Tarification pour la vidange des installations septiques situées sur les îles du lac Sept-Îles

Des fosses de rétention sont installées sur le lot 5 849 249 du cadastre du Québec afin de collecter les boues des installations septiques situées sur les îles. Un programme particulier de vidanges a été mis en place et les propriétaires concernés seront facturés selon le coût réel réparti entre eux.

**\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**



## Tableau - Tarifs pour la vidange des boues Secteurs A et B

	Tarifs de la Régie 1er mai 2024 au 30 avril 2025
<b>Vidange sélective</b>	
Fosse septique (max 5,4 m3)	Secteurs A et B : 160,00 \$ / unité
<b>Vidange complète</b>	
Puisard et fosse de rétention (max 5,4 m3)	Secteurs A et B : 173,00 \$ / unité
<b>Volume supplémentaire</b>	
Volume supplémentaire	35,00 \$ / m <sup>3</sup>
<b>Autres frais</b>	
Frais de traitement	68,00 \$ / installation
Dévisage des couvercles	1 couvercle : 15,00 \$ 2 couvercles : 20,00 \$
2e visite distincte par adresse	42,00 \$
Vidange sélective mais effectuée en complète	Secteurs A et B : 13,00 \$
<b>Frais supplémentaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2e visite</li> <li>- couvercles ou ouvertures non dégagés</li> <li>- installation septique non accessible</li> <li>- adresse introuvable</li> <li>- vidange effectuée la fin de semaine, en urgence ou sur appel</li> <li>- jour férié en urgence seulement</li> <li>- changement d'horaire</li> <li>- vidange supplémentaire</li> </ul>	70,00 \$ / visite
Déplacement supplémentaire si volume total vidangé excède 13 m3 par adresse	65,00 \$

▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-3 à SA-6)	299,70 \$
▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-6C27 à SA-6C32)	388,32 \$

\* Il y a deux visites dans l'année.



## GRILLE TARIFAIRE D'ENTRETIEN 2025

HYDRO-KINETIC  
RÉSIDENTIEL ET AUTRES BÂTIMENTS  
(En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Modèles	Capacité de traitement	Niveau tertiaire <sup>2</sup>			
		Niveau secondaire avancé <sup>1</sup>	Hydro-Kinetic et déphosphatation (classe IV)	Hydro-Kinetic et désinfection UV (classe V)	Hydro-Kinetic avec déphosphatation et désinfection UV (classe IV/V)
HK-1260	1260 L/jour (1 à 3 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-1600	1600 L/jour (4 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-1890	1890 L/jour (5 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-2270	2270 L/jour (6 chambres)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-3020	3020 L/jour (plus de 6 chambres / multilogements)	1 visite par année 165\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 175\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 263\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 298\$ par visite
HK-3780 (A-2, r.2)	3780 L/jour (plus de 6 chambres / multilogements)	1 visite par année 280\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 225\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 320\$ par visite	1 visite par 6 mois (+ ou -) 345\$ par visite

- Les taxes sont en sus. Nos prix sont sujets à changement sans préavis. La visite peut se faire uniquement si aucun montant n'est en souffrance au dossier.
- L'entretien et le service couvrent uniquement les composantes fournies et fabriquées par Enviro-STEP Technologies.
- Pour les systèmes dont l'entretien est pris en charge par les municipalités, vous référer à la municipalité pour les tarifs en vigueur.
- La garantie et le support technique sont conditionnels à ce que l'entretien et le service soient réalisés par un professionnel autorisé par Enviro-STEP Technologies.
- Le système (incluant le panneau de contrôle) doit être accessible pour l'entretien. Des frais de 100\$ s'appliqueront pour les déplacements inutiles ou si nous devons déneiger, creuser ou déplacer des objets ou structures pour accéder à tous les couvercles du système de traitement.
- Aucun rendez-vous ou préavis pour les visites d'entretien. Le système doit être accessible en tout temps.

<sup>1</sup> Réfère généralement aux installations avec infiltration dans le sol ou avec rejet dans un cours d'eau de débit important (dilution égale ou supérieure à 1:300)

<sup>2</sup> Réfère généralement aux installations avec rejet vers un fossé, un lac ou cours d'eau de faible débit (dilution inférieure à 1:300)

### CALENDRIER DES INSPECTIONS ANNUELLES

Niveau de traitement	Mois d'installation	Nombre de visites	Quand
Secondaire avancé	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	1	L'année <u>suivant</u> celle de l'installation et une fois par année par la suite. La visite se fait généralement entre les mois d'avril et août.
Tertiaire avec désinfection et/ou déphosphatation	1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	2	1 visite l'année de l'installation (automne) et 2 visites annuelles par la suite.
		2	2 visites annuelles l'année <u>suivant</u> l'installation (printemps et automne)

### SOMMAIRE DE LA GARANTIE LIMITÉE DU SYSTÈME HYDRO-KINETIC (voir document complet pour détails)

Garanties	Composantes Hydro-Kinetic
2 premières années, pièces et main d'œuvre	Pompe(s) à air, pompe à eau, panneau de contrôle 801P, système UV AT-1500 incluant lampe
10 premières années, pièces seulement	Composantes internes en PVC ou polyéthylène (les 2 premières années la main d'œuvre est aussi garantie)
2 ans, pièces seulement	Composantes de remplacement (pompe à air, pompe à eau, panneau de contrôle 801-P, contrôleur UV)
30 jours, pièces et main d'œuvre	Remplacement des diaphragmes de pompe à air
1 an, pièces seulement	Toute autre composante fournie par Enviro-STEP Technologies

### TARIF DU SUPPORT TECHNIQUE 2025 (le prix des pièces varie selon le modèle Hydro-Kinetic installé)

Type de frais	Montant (taxable)*	Type de frais	Montant (taxable)*	Type de frais	Montant (taxable)*
Déplacement	Frais fixe de 100\$	Diaphragmes pompe à air	De 20\$ à 150\$	Pompe à air	375\$ à 675\$
Temps du technicien	80\$/hr	Pompe de recirculation	239\$	Contrôleur UV	400\$
Déplacement inutile	Frais fixe de 100\$	Unité de contrôle 801-P	259\$	Flotte de haut niveau	60\$

\*Les prix sont sujets à changement sans préavis

**Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet et de déphosphatation avec Biofiltre Ecoflo**

**(BEDPUV1)**

**1 visite**

**185.00 \$**

- • Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours
- 1 visite d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 1 échantillonnage de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

**(BEDPUV2)**

**2 visites**

**599.00 \$**

- 2 visites d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 2 échantillonnages de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- La main-d'œuvre lorsque requise pour le remplacement des composantes consommables (si ce remplacement est effectué lors d'une visite d'entretien planifiée)
- Prise de photos

**Biofiltre Ecoflo supplémentaire à la filière de désinfection par rayonnement ultraviolet**

**(BILF01)**

**1 visite**

**130.50 \$**

- La scarification du milieu filtrant du 2<sup>e</sup> Biofiltre Ecoflo
- Prise de photos

## Prix Forfaits d'entretiens

### Prix 2024 sans tx

#### Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet avec Biofiltre Ecoflo

<b>(BEUV1)</b>		
1 visite		185.00 \$
o	* Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours	
o	1 visite d'inspection de l'unité UV	
o	1 échantillonnage de l'effluent	
o	L'ajustement des composantes internes de votre unité UV	

<b>(BEUV2 et SEUV2)</b>		
2 visites		594.00 \$
o	2 visites d'inspection de l'unité UV	
o	2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)	
o	L'ajustement des composantes internes de votre unité UV	
o	1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)	
o	La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo	
o	Entretien du régulateur (lorsque présent)	
o	Prise de photos	

<b>(BUV2 et SUV2)</b>		
2 visites, * <u>sans</u> scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo		462.00 \$
o	2 visites d'inspection de l'unité UV	
o	2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)	
o	L'ajustement des composantes internes de votre unité UV	
o	1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)	
o	Entretien du régulateur (lorsque présent)	
o	Prise de photos	

\*Lorsqu'un changement du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo est requis dans l'année de référence, il n'y a pas de scarification d'effectuée.

---

<b>Frais de déplacement sans entretien effectué</b>		<b>75.00\$</b>
---	--	----------------

**Biofiltre Ecoflo avec FDI**

**FDI simple**

**1 visite**

**179.00\$**

- o L'ajustement des composantes internes
- o La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- o Test de recirculation
- o Prise de photos

**FDI Double**

**1 visite**

**210.00 \$**

- o L'ajustement des composantes internes
- o La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- o Test de recirculation
- o Prises de photos

**FDI Simple – avec régulateur**

**2 visites**

**203.00 \$**

- o L'ajustement des composantes internes
- o La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- o Test de recirculation
- o Entretien du régulateur
- o Prise de photo

**FDI double – Avec régulateur**

**233.00 \$**

- o L'ajustement des composantes internes
- o La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- o Test de recirculation
- o Entretien du régulateur
- o Prises de photos

**Multis-Marques  
Secondaire avancé et tertiaire 2024**

<u>Bionest régulier</u>	111.00 \$
<u>Bionest UV</u>	525.00\$
<u>Hydro-Kinétic</u>	111.00\$
<u>Hydro-Kinétic UV</u>	525.00\$
<u>Enviro-Septic</u>	111.00\$
<u>Enviro-Septic UV</u>	525.00\$
<u>Ecophyltre</u>	266.00\$
<u>Ecophyltre UV</u>	444.00\$
<u>Waterloo</u>	111.00\$
<u>Waterloo UV</u>	525.00\$

Grille tarifaire

# ENTRETIEN 2025

(En vigueur le 1er janvier 2025)

SYSTEM O))  
TSA

98,98\$

1 visite par année

SYSTEM O))  
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

WATERLOO  
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

• Les taxes sont en sus.

System 

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.*



## ANNEXE « D »

### Tarifs applicables par le Service des travaux publics et des services techniques

LOCATION	TARIF
Location d'un espace dans la bâtisse et dans la tour de communication	300 \$ par année en plus des coûts reliés à l'électricité et à l'entretien du bâtiment
LUMIÈRE DE RUE DIRIGÉE VERS UNE PROPRIÉTÉ	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation sur un poteau existant sans prolongement du réseau (lumière DEL)</li> <li>• Frais annuels (Hydro-Québec et entretien)               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 100 watts</li> <li>✓ 150 watts</li> <li>✓ 200 watts</li> <li>✓ 250 watts</li> </ul> </li> </ul>	1 000 \$  65 \$ 70 \$ 75 \$ 80 \$ <i>Si entretien majeur : coût réel</i>
RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX	TARIF
Si les travaux d'infrastructures ont été réalisés en vertu du Règlement des promoteurs ou par la Ville avec taxe de secteur et que les sorties de services se rendent aux limites du terrain à desservir.	125 \$
Si les travaux d'infrastructures ont été réalisés dans le parc industriel no 2 en vertu du Règlement des promoteurs ou par la Ville avec taxe de secteur et que les sorties de services se rendent aux limites du terrain à desservir.	250 \$
Si les travaux d'infrastructures ont été réalisés par la Ville sans taxe de secteur et que les sorties de services se rendent aux limites du terrain à desservir, les frais sont selon le raccordement :	800 \$ 800 \$ 800 \$
Lorsque les services d'aqueduc et/ou d'égout sont disponibles dans la rue et que les terrains ne sont pas desservis.	Coût réel des travaux afin de rendre les services jusqu'aux limites du terrain à desservir
Lors d'un prolongement des services dans la rue	Coûts sont déterminés en vertu du Règlement sur les promoteurs
Pour tous les autres cas de raccordement de services non énumérés.	Coût réel des travaux
NEIGE TRANSPORTÉE AU SITE DU DÉPÔT À NEIGE	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semi-remorque</li> <li>• Camion 12 roues</li> <li>• Camion 10 roues</li> </ul>	50 \$ / voyage 35 \$ / voyage 30 \$ / voyage

REPLISSAGE D'UN CAMION-CITERNE	TARIF
Pour les contribuables de Saint-Raymond <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant les heures d'ouverture des bureaux</li> <li>• En dehors des heures d'ouverture</li> </ul>	150 \$ 250 \$
Pour les citoyens ou les organismes hors du territoire de Saint-Raymond <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant les heures d'ouverture des bureaux</li> <li>• En dehors des heures d'ouverture</li> </ul>	300 \$ 500 \$
VANNE DE SERVICE D'AQUEDUC	TARIF
Travail pour ouvrir et/ou fermer une vanne de service en dehors des heures de travail <i>Ce coût ne comprend pas le déblaiement de neige ou l'excavation</i>	175 \$ pour les 2 opérations
ÉCHANTILLONNEUR D'EAUX USÉES	TARIF
Frais du laboratoire d'analyse	Coût réel
UTILISATION DU PERSONNEL ET DE LA MACHINERIE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journalier ou opérateur</li> <li>• Électromécanicien</li> <li>• Technicien génie civil</li> <li>• Contremaître</li> <li>• Directeur / ingénieur</li> </ul>	75 \$ 85 \$ 95 \$ 105 \$ 125 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Balai de rue</li> <li>• Camion 10 roues</li> <li>• Rétrocaveuse</li> <li>• Véhicule utilitaire <i>Maclean</i></li> <li>• Niveleuse</li> <li>• Chargeur sur roues</li> <li>• Pelle sur roues</li> <li>• Camion avec remorque vaccum</li> <li>• Camion de service</li> <li>• Camion avec remorque à eau à pression</li> </ul> Le prix minimal par sortie est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 \$ pendant l'horaire de travail régulier</li> <li>• 150 \$ en dehors des heures régulières de travail</li> </ul>	190 \$ avec opérateur 130 \$ avec opérateur 165\$ avec opérateur 150 \$ avec opérateur 237 \$ avec opérateur 210 \$ avec opérateur 248 \$ avec opérateur 180 \$ avec opérateur 90 \$ avec opérateur 165 \$ avec opérateur + 0,35 \$ par gallon d'eau chaude
RAMASSAGE DE LA NEIGE ET DE LA GLACE DÉCHARGEMENT DE TOITURE	TARIF
Tarif pour le ramassage de la neige et de la glace sur le trottoir et/ou dans la rue provenant de la toiture d'une résidence privée.	500 \$
SCIAGE DE BORDURE	TARIF
L'aménagement d'une première entrée, l'ajout d'entrées supplémentaires ou toute modification nécessitant des travaux seront réalisés par le Service des travaux publics et des services techniques, mais aux frais du propriétaire.	Coût réel
MATÉRIAUX	TARIF
Voyage de 10 roues MG-112 (sable)	170 \$
Voyage de 10 roues gravier	200 \$
Voyage de 10 roues gravier MG-20 MTQ	250 \$

\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.

## ANNEXE « E »

### Tarifs applicables pour le Service des loisirs et de la culture

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Hiver)	TARIF
• Activité – jeux de société	100 \$ / 10 semaines
• Aérobie	71,12 \$ / 12 semaines
• Aéro-danse	90 \$ / 10 semaines
• Anglais initiation	90 \$ / 8 semaines
• Anglais parascolaire	72,23 \$ / 8 semaines
• Anglais (semi-privé)	322,23 \$ / 10 semaines
• Apprentis-cuisiniers (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	80 \$ / 10 semaines
• Arts et création (Maternelle à 6 <sup>e</sup> année)	100 \$ / 10 semaines
• Atelier d'écriture créative - adulte	144,45 \$ / 12 semaines
• Atelier d'écriture récréative	100 \$ / 10 semaines
• Ateliers de jardins miniatures (Maternelle à 2 <sup>e</sup> année)	100 \$ / 10 semaines
• Ateliers de photographie	77,78 \$ / 4 ateliers
• Ateliers de jardins miniature (pour tous)	177,78 \$ / 10 semaines
• Badminton	66,67 \$ / 17 semaines
• Baladi	127,78 \$ / 12 semaines
• Cardio militaire	102,23 \$ / 12 semaines
• Cardio musculation	102,23 \$ / 12 semaines
• Club de marche	Gratuit
• Conditionnement physique (50 ans et 65 ans +)	102,23 \$ / 12 semaines
• Conditionnement physique + spinning adapté	102,23 \$ / 12 semaines
• Conversation anglaise	84,45 \$ / 10 semaines
• Danse « country – pop »	122,23 \$ / 12 semaines
• Dessin	126,67 \$ / 10 semaines
• Entraînement «maman-bébé»	122,23 \$ / 12 semaines
• Entraînement HIIT	66,67 \$ / 12 semaines
• Entraînement TRX	122,23 \$ / 12 semaines
• Entraînement TRX Express	66,67 \$ / 12 semaines
• Espagnol	110 \$ / 10 semaines

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Hiver)	TARIF
• Espagnol (semi-privé)	322,23 \$ / 10 semaines
• Hockey cosom féminin / masculin	93,34 \$ / 30 semaines
• Hockey sur glace midi et cosom midi	55,55 \$ / 10 semaines
• Initiation à la « salsa » et « bachata »	107,78 \$ / 12 semaines
• Initiation au scrapbooking	22,23 \$ / cours de 2h
• Karaté	122,23 \$ / 15 semaines (adulte) 83,34 \$ / 15 semaines (8 à 17 ans)
• Karaté midi (5-6 ans)	71,12 \$ / 10 semaines
• Libérer les livres	Gratuit
• Médias sociaux – apprivoisez la tablette	33,34 \$ / 6 semaines
• Mini-basket (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	71,12 \$ / 10 semaines
• Mini-karaté	61,12 \$ / 10 semaines
• Move dance fit	102,23 \$ / 12 semaines
• Musclez vos méninges	44,45 \$ / 10 semaines
• Musique (violon, piano, guitare)	311,12 \$ / 15 sem. (17 ans et -) 350 \$ / 15 sem. (adulte)
• Objectif BOUGER	122,23 \$ / 12 semaines
• Patinage plus (demi-session)	100 \$ à 111,12 \$ / 8 semaines
• Peinture	104,45 \$ / 6 semaines
• Pickleball	50 \$ / 17 semaines (1,5 heure)
• Pilates	122,23 \$ / 12 semaines
• Poundfit	93,34 \$ / 12 semaines
• Programme PIED	Gratuit
• Relaxation et posture	111,12 \$ / 12 semaines
• Samedi de bouger	50 \$ / 10 samedis
• Ski / planche après l'école : mercredi	117,90 \$ / 8 semaines (sans billet)
• Ski / planche après l'école : vendredi	89,25 \$ / 6 semaines (sans billet)
• Ski / planche après l'école : mercredi et vendredi	180,85 \$ / 13 semaines (sans billet)
• Spinning	122,23 \$ / 12 semaines
• Soccer parascolaire (Maternelle à 6 <sup>e</sup> année)	71,12 \$ / 10 semaines
• Strong by Zumba	93,34 \$ / 12 semaines
• TABATA	122,23 \$ / 12 semaines
• Tabata Express	55,56 \$ / 12 semaines
• Tai chi, art martial chinois	76,67 \$ / 10 semaines
• Tai chi assis (sur chaise)	76,67 \$ / 10 semaines
• Trampoline	71,12 \$ / 10 semaines
• Tricot parascolaire	71,12 \$ / 10 semaines

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Hiver)	TARIF
• <del>Tricot adulte</del>	88,89 \$ / 10 semaines
• Viactive (50 ans et plus)	Gratuit
• Vitrail	211,12 \$ / 10 semaines (débutant) 233,34 \$ / 10 semaines (initié)
• Volleyball	60 \$ / 17 semaines
• Yoga Express	71,12 \$ / 12 semaines
• Yoga gestion du stress	117,78 \$ / 12 semaines
• Yoga régulier / retraités	117,78 \$ / 12 semaines
• <del>Yoga prénatal</del>	115,56 \$ / 12 semaines
• Yoga Expansion	111,12 \$ / 10 semaines
• Zumba	104,45 \$ / 10 semaines

Cours à la carte :

1 carte = 15 \$

6 cartes = 80 \$

12 cartes = 135 \$

24 cartes = 260 \$

\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Printemps-été)	TARIF
• <del>Anglais semi-privé</del>	157,78 \$ / 5 semaines
• Apprentis-cuisiniers (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	77,78 \$ / 10 semaines
• Ateliers créatifs (1 à 6 <sup>e</sup> année)	35,56 \$ / 4 semaines 88,89 \$ / 10 semaines
• Ateliers écriture (5-6 <sup>e</sup> année)	55,56 \$ / 6 semaines
• Baseball	Novice : 120 \$ Atome : 165 \$ Moustique : 225 \$ Pee-Wee : 230 \$ Bantam : 235 \$ Midget : 245 \$
• <del>Biodanza</del>	107,78 \$ / 8 semaines
• Camp de jour et clique sportive	64 \$ / semaine (1 <sup>re</sup> enfant) 15% de rabais – 2 <sup>e</sup> enfant 50% de rabais – 3 <sup>e</sup> enfant
• Camp de jour et clique sportive – service de garde	25 \$ / semaine
• Cardio militaire	52,23\$ / semaines
• Circuit d'entraînement maman/bébé	52,23\$ / 6 semaines
• Club de marche	Gratuit
• Club de vélo – volet jeunesse	88,89 \$ / été

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Printemps-été)	TARIF
• Club de vélo – volet adulte	72,23 \$ / été
• Club de vélo – parent responsable	0 \$
• Club de vélo – t-shirt du club (optionnel)	20 \$
• Spinning adapté (50 ans / 65 ans et plus)	67.78 \$ / 8 semaines 52.23 \$ / 6 semaines
• Conditionnement physique 50 ans et plus	52.23 \$ / 6 semaines
• Conditionnement TRX / Tabata	52.23 \$ / 6 semaines 28.89\$ /6 semaines (Express 30 min.)
• Danse « country – pop »	102,23 \$ / 10 semaines
• Dek hockey jeunes	66,67 \$ / été - 12 semaines
• Dek hockey adulte - homme	950 \$ / équipe
• <del>Espagnol semi-privé</del>	<del>157,78 \$ / 5 semaines</del>
• <del>Hockey cosom (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>33,34 \$ / 6 semaines</del>
• <del>Ligue de pétanque</del>	<del>25 \$ / 10 semaines Tournoi à 6 \$</del>
• <del>Mini basket (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>44,45 \$ / 8 semaines</del>
• Move dance fit	52.23 \$ / 6 semaines
• <del>Musclez vos méninges et Réveillons nos neurones</del>	<del>44,45 \$ / 10 semaines</del>
• Peinture	142.23 \$ / 8 semaines
• <del>Jeux de ballon (1<sup>re</sup> à 2<sup>e</sup> année)</del>	<del>30 \$ / 6 semaines</del>
• <del>Samedi de bouger</del>	<del>30 \$ / 6 semaines</del>
• <del>Service de garde spécial camp de jour</del>	<del>80 \$ par enfant</del>
• <del>Soccer parascolaire (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>33,34 \$ / 6 semaines 44,45 \$ / 8 semaines</del>
• Soccer mineur	U-4 à U-8 : 77,78\$ à 83.34\$ U-9 à U-10 : 127.78 \$ U-11 à U-12 : 138.89 \$ U-13 à U-18 : 150\$ à 161,12\$
• Soccer senior (U-19 et plus)	261,89 \$
• <del>Soccer amical mixte (18 ans et plus)</del>	
• Spinning	78 \$ / 10 semaines 43.34 \$ / 5 semaines
• <del>Spinning à la carte</del>	<del>10 \$ / carte</del>
• <del>Tai chi</del>	<del>76,67 \$ / 10 semaines</del>
• <del>Tricot (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>55,56 \$ / 8 semaines</del>
• <del>Tricot adulte</del>	<del>84,45 \$ / 10 semaines</del>
• Yoga	Gestion du stress : 80 \$ / 8 semaines Express : 48,89 \$ / 8 semaines 50 ans + : 80 \$ / 8 semaines



ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (Printemps-été)	TARIF
• <del>Yoga méditatif</del>	44,45 \$ / 8 semaines
• Viactive	Gratuit
• <del>Vitrail</del>	Débutant : 117,78 \$ / 6 sem. Initié : 100 \$ / 6 semaines
• <del>Zumba</del>	70 \$ / 8 semaines

\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (automne)	TARIF
• <del>Anglais (5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année)</del>	57,78 \$ / 8 semaines
• <del>Anglais initiation</del>	103,34 \$ / 10 semaines
• <del>Anglais (semi-privé)</del>	314,45 \$ / 10 semaines
• <del>Anglais (semi-privé) demi-session</del>	173 \$ / 5 semaines
• Apprentis-cuisiniers (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	77,78 \$ / 10 semaines
• Arts et création	100 \$ / 10 semaines
• Atelier détente ou découvertes	100 \$ / 10 semaines
• Atelier écriture et dessin	100 \$ / 10 semaines
• Atelier écriture – 60 ans et plus	133,34 \$ / 12 semaines
• Atelier Just dance	80 \$ / 8 semaines
• Badminton	100 \$ / 31 semaines
• <del>Baladi (danse orientale)</del>	<del>83,34 \$ / 12 semaines</del>
• Cardio Boxing	122,23 \$ / 13 semaines
• Chorale avec Hélène Sauvageau	72,23 \$ / 28 semaines
• Circuit entraînement maman/bébé	131,12 \$ / 12 semaines
• Club de marche	Gratuit
• Conditionnement physique (50 ans et plus)	122,23 \$ / 13 semaines
• Danse Arc-en-ciel	45 min. : 166,67 \$ / 24 semaines 60 min. : 177,78 \$ / 24 semaines 90 min. : 265 \$ / 24 semaines 90 min.: (12-17 ans) 298,34 \$ / 24 sem. 90 min. : (adulte) 332,78 \$ / 24 semaines 120 min. : 435,56 \$ / 24 semaines
• Danse « country-pop »	111,12 \$ / 11 semaines
• <del>Danse Latine</del>	<del>84,45 \$ / 10 semaines</del>
• <del>Danse « swing solo »</del>	<del>55,56 \$ / 12 semaines</del>
• <del>Danse « swing 1 »</del>	<del>83,34 \$ / 12 semaines</del>
• <del>—</del>	
• Entraînement boxe sans contact	177,78 \$ / 13 semaines

ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (automne)	TARIF
• Entraînement fonctionnel / crossfit	88,89 \$ / 12 semaines
• Entraînement HIIT	66,67 \$ / 13 semaines
• Entraînement TRX Express	66,67 \$ / 13 semaines
• Entraînement TRX	122,23 \$ / 12 semaines 131,12 \$ / 13 semaines
• <del>Espagnol</del>	<del>110 \$ / 10 semaines</del>
• <del>Espagnol (semi-privé)</del>	<del>314,45 \$ / 10 semaines</del>
• <del>Espagnol (semi-privé) demi-session</del>	<del>173 \$ / 5 semaines</del>
• Heure du conte	Gratuit
• Hockey cosom féminin	93,34 \$ / 30 semaines
• <del>Hockey sur glace midi (2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>50 \$ / 10 semaines</del>
• Hockey sur glace	100 \$ / saison (MAHG) 375 \$ / saison 400 \$ / saison (Junior)
• <del>Hockey cosom (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)</del>	<del>40 \$ / 8 semaines</del>
• <del>Initiation au vélo de montagne</del>	<del>72,23 \$ / 8 séances sans vélo 105,56 \$ / 8 séances avec vélo</del>
• Karaté	111,12 \$ / 14 semaines (adulte) 81,12 \$ / 14 semaines (8 à 17 ans)
• Karaté midi 5 à 7 ans	66,67 \$ / 10 semaines
• <del>Lecture et expression dramatique (2<sup>e</sup> année et +)</del>	<del>22,23 \$ / 8 semaines</del>
• Libérer les livres	Gratuit
• Mini-basket (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	66,67 \$ / 10 semaines
• Mini-karaté	61,12 \$ / 10 semaines
• <del>Musclez vos méninges</del>	<del>44,45 \$ / 10 semaines</del>
• Musique 30 minutes (violen, piano, guitare, chant, saxophone)	233,34 \$ / 12 sem. (17 ans et -) 268,89 \$ / 12 sem. (adulte)
• Patinage artistique	222,23 \$ / 26 semaines
• Patinage plus	Groupe 3-5 ans : 180 \$ / 22 sem. Groupe 5-7 ans : 190 \$ / 22 sem. Groupe 8 ans + : 200 \$ / 22 sem.
• Peinture	106,67 \$ / 6 semaines
• Photographie avec Yvan Bédard	106,67 \$ / 3 semaines
• <del>Peinture acrylique et création 2-D</del>	<del>200 \$ / 12 semaines</del>
• Pickleball	100 \$ / 31 semaines (2 h) 93,34 \$ / 29 semaines (2 h) 75,57 \$ / 31 semaines (1,5 h)
• <del>Programme PIED</del>	<del>Gratuit</del>
• <del>Poundfit</del>	<del>131,12 \$ / 13 semaines</del>
• <del>Samedi de bouger</del>	<del>50 \$ / 10 semaines</del>
• Scrabble	44,45 \$ / 10 semaines



ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION (automne)	TARIF
• Spinning	122,23 \$ / 12 semaines 131,12 \$ / 13 semaines
• Spinning – 50 ans et plus	111,12 \$ / 12 semaines 122,23 \$ / 13 semaines
<del>• Spinning – coquille</del>	<del>97,78 \$ / 12 semaines</del>
• Soccer parascolaire (Maternelle à 6e année)	66,67 \$ / 10 semaines
• Step	131,12 \$ / 13 semaines
<del>• TABATA</del>	<del>70 \$ / 10 semaines</del>
• Tricot Parascolaire	66,67 \$ / 10 semaines
<del>• Tricot adulte</del>	
• Viactive (50 ans et plus)	Gratuit
<del>• Vitrail</del>	<del>251,12 \$ / 12 semaines</del>
• Volleyball	93,34 \$ / 30 semaines
• Yoga	117,78 \$ / 12 semaines (1h25)
• Yoga (50 ans et plus)	117,78 \$ / 12 semaines (1h25)
• Yoga – express	71,12 \$ / 12 semaines
• Yoga – jeune	100 \$ / 10 semaines
<del>• Yoga prénatal</del>	<del>95,56 \$ / 10 semaines</del>
<del>• Zumba</del>	<del>104,45 \$ / 10 semaines</del>

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

**Les activités du camp de jour et de la clique sportive offertes par le Service des loisirs et de la culture sont réservées exclusivement aux résidents de Saint-Raymond.**

CAMP DE JOUR CLIQUE SPORTIVE	TARIF ( à déterminer ultérieurement )	
	SEMAINES	Du 23 juin et 30 juin 2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camp de jour et clique sportive - sans service de garde</li> </ul>	<p>** \$ / semaine</p> <p><u>2<sup>e</sup> enfant</u> : Rabais de 15 % sur le tarif régulier</p> <p><u>3<sup>e</sup> enfant et +</u> : Rabais de 50 % sur le tarif régulier</p>	<p>** \$ / semaine</p> <p><u>2<sup>e</sup> enfant</u> : Rabais de 15 % sur le tarif régulier</p> <p><u>3<sup>e</sup> enfant et +</u> : Rabais de 50 % sur le tarif régulier</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camp de jour et clique sportive – avec service de garde</li> </ul>	<p>Camp de jour : ** \$/semaine Service de garde : ** \$/semaine</p> <p><u>2<sup>e</sup> enfant</u> : Rabais de 15 % sur le tarif du camp de jour seulement</p> <p><u>3<sup>e</sup> enfant et +</u> : Rabais de 50 % sur le tarif du camp de jour et sans frais pour le service de garde</p>	<p>Camp de jour : ** \$/semaine Service de garde : ** \$/semaine</p> <p><u>2<sup>e</sup> enfant</u> : Rabais de 15 % sur le tarif du camp de jour seulement</p> <p><u>3<sup>e</sup> enfant et +</u> : Rabais de 50 % sur le tarif du camp de jour et sans frais pour le service de garde</p>
<p><b>Un rabais de 10 % par semaine est appliqué sur le tarif indiqué ci-dessus si l'inscription est faite entre durant la période d'inscription.</b></p>		

\* La tarification régulière est majorée de 40 % pour toute inscription passée le 15 juin de l'année en cours.

\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.

#### **INSCRIPTION POUR LES MEMBRES D'UNE MÊME FAMILLE (POLITIQUE FAMILIALE)**

Dès qu'une personne inscrit plus d'un membre d'une même famille résidente de Saint-Raymond, un rabais de 10 % sera applicable sur chaque activité de chacun des membres de cette famille. À cet effet, veuillez-vous référer aux définitions ci-dessous :

Session d'automne : Toutes les activités encadrées et les activités des organismes accrédités incluant le hockey mineur qui sont à l'intérieur de la programmation d'automne du Service des loisirs et de la culture.

Session d'hiver : Toutes les activités encadrées et les activités des organismes accrédités excluant les activités du centre de ski qui sont à l'intérieur de la programmation d'hiver du Service des loisirs et de la culture.

Session printemps-été : Toutes les activités encadrées et les activités des organismes accrédités qui sont à l'intérieur de la programmation printemps-été du Service des loisirs et de la culture. Les activités du camp de jour qui sont déjà assujetties à une politique familiale avantageuse ne font pas partie de la présente politique.

Ce rabais est applicable pour des activités régulières dans une même session et uniquement pendant les journées réservées aux inscriptions lesquelles sont identifiées à chaque période d'inscription.

Les employés travaillant à temps plein pour la Ville de Saint-Raymond peuvent bénéficier d'un rabais maximal de 25 % sur toute inscription à des activités de conditionnement physique ou de mise en forme.

#### **INSCRIPTION POUR LES NON-RÉSIDENTS**

Aux fins du présent règlement, sont considérés résidents le conjoint et les enfants d'une personne physique étant propriétaire d'une résidence et/ou d'un chalet ou ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville de Saint-Raymond. N'est pas considérée comme résidente, toute personne propriétaire et/ou locataire d'un emplacement de camping et/ou propriétaire d'un terrain. La politique s'applique pour toutes les activités organisées par le Service des loisirs et de la culture.

Un coût supplémentaire de 50 % est ajouté aux personnes résidant à l'extérieur du territoire de la ville de Saint-Raymond. Cette politique fait exception au niveau des activités de glace qui sont majorées du double pour le premier enfant seulement.

## **POLITIQUE DES PHOTOCOPIES POUR LES ORGANISMES ACCRÉDITÉS PAR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Le Service des loisirs et de la culture s'engage à remettre aux organismes accrédités un nombre maximal de 5 photocopies par membre. Toute photocopie qui concerne directement l'activité de loisirs n'est pas comptabilisée dans ce nombre.

Ex. : Horaire, liste des participants, etc.

Chaque copie additionnelle sera facturée au tarif suivant :

- 8,5 x 11 : 0,05 \$
- 8,5 x 14 : 0,10 \$
- 11 x 17 : 0,15 \$

Tous les autres services nécessitant des frais fixes seront chargés au coût réel.

Ex : Envoi postal, transmission par télécopieur, etc.

***\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.***

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN**

- Tout retard de retour de livres dans les délais requis entraîne une amende de 0,25 \$ par article, par jour ouvrable de retard.
- En cas de perte ou de bris, les livres empruntés seront facturés à leur valeur de remplacement.

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

## **PRIX POUR PUBLICITÉ PROVENANT D'ORGANISMES PRIVÉS DANS LA PROGRAMMATION :**

- 1 page 150 \$ plus les taxes applicables
- ½ page 100 \$ plus les taxes applicables
- ¼ page 60 \$ plus les taxes applicables

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

*\* La publicité doit être créée par l'organisme et doit respecter les formats exigés.*

**TARIFICATION POUR LA LOCATION  
DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL, DE L'ARÉNA ET DES  
DIVERSES INFRASTRUCTURES**

CENTRE MULTIFONCTIONNEL	FRAIS DE BASE	TARIF HORAIRE
<u>Niveau 1</u>		
• Salle A	140,76 \$	11,50 \$
• Salle B	140,76 \$	11,50 \$
• Salle C	140,76 \$	11,50 \$
• Salles A-B	205,28 \$	23 \$
• Salles B-C	205,28 \$	23 \$
• Grande Salle	269,79 \$	34,50 \$
• Verrière	129,03 \$	11,50 \$
• Salle de réunion	46,92 \$	3,45 \$
• Salle polyvalente	46,92 \$	5,75 \$
• Cuisine	25,50 \$	
• Petite loge	15,30 \$	
• Grande loge	15,30 \$	
• Petit projecteur	25 \$	
• Gros projecteur	51 \$	
• Petite scène 12' x 16'	10,20 \$	
• Moyenne scène 16' x 20'	30,60 \$	
• Grande scène 20' x 24'	56,10 \$	
<u>Niveau 2</u>		
• Salle des arts	46,92 \$	5,75 \$
• Salle de cours A	46,92 \$	4,60 \$
• Salle de cours B	46,92 \$	4,60 \$
• Salles de cours A-B	46,92 \$	8,05 \$
• Salle de danse A	46,92 \$	10,35 \$
• Salle de danse B	46,92 \$	8,05 \$
• Salles de danse A-B	70,38 \$	18,40 \$
Frais de droits d'auteurs	57,12 \$	

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

*La location de base inclut le montage et le démontage des tables et des chaises, micro, lutrin, bar à service, bar réfrigéré, réfrigérateur sur roulettes, plateforme de conférence de presse et un petit écran de projection.*

*L'utilisateur ayant besoin de services techniques au niveau de la sonorisation et de l'éclairage et/ou des besoins matériels tels que des scènes, des rideaux, des écrans projecteurs multimédia, des ordinateurs portables, des gradins, etc. sera référé à Sonorisation Daniel Tanguay avec qui il pourra convenir d'une entente de service.*

AUTRES INFRASTRUCTURES	TARIF JOURNALIER	TARIF POUR 4 HEURES
Aréna et locaux	1 200 \$	720 \$
	FRAIS DE BASE	TARIF HORAIRE
Salle du pont-Tessier	46,92 \$	8.05 \$
Casse-croûte de l'aréna	46,92 \$	8,05 \$
Patinoire de l'aréna	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 155 \$ / heure - Après 22 h 30 : 125 \$ / heure</li> <li>• Du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h : 110 \$ / heure</li> <li>• Les familles durant la période des Fêtes : 110 \$ / heure</li> <li>• Club de patinage de Saint-Raymond : 84 \$ / heure</li> <li>• Comité du hockey mineur : 84 \$ / heure</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Les taxes sont incluses dans ces tarifs</i></p>	
Centre de ski	140,76 \$	11,50 \$
Centre Augustine-Plamondon		
• Grande salle	200 \$	120 \$
• Locaux*	50 \$ par mois	N/A
Terrains sportifs et gymnases	25 \$ / heure (minimum de 2 heures) <i>Les taxes sont incluses dans ce tarif</i>	
Patinoire de deck hockey	25 \$ / heure <i>Les taxes sont incluses dans ce tarif</i>	
Salle du conseil municipal pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile	100 \$ comprend l'aménagement de la salle	

\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.

Les clauses d'utilisation pour les locaux et les terrains sportifs sont plus amplement décrites à l'annexe E-1 faisant partie intégrante de la présente annexe.

## **ESPACES D’AFFICHAGE - TARIFICATION**

<b>ENDROIT</b>	<b>AFFICHAGE</b>	<b>TARIF</b>
Aréna	Bande de patinoire	335 \$
Aréna	Mur ouest	165 \$
Aréna	Mur nord	220 \$
Aréna	Mur de l’horloge	355 \$
Aréna	Zamboni / côté	985 \$
Aréna	Contremarches par section	350\$
Aréna	Balcon	220 \$
Aréna	Cadre publicitaire / cadre	25 \$
Dek hockey	Sous le tableau d’affichage*	500 \$
Dek hockey	Sur les bandes*	200 \$
Ski Saint-Raymond	Pylône télésiège	185 \$
Ski Saint-Raymond	Pylône T-bar	160 \$
Ski Saint-Raymond	Glissade	130 \$
Ski Saint-Raymond	Tableau électronique	2 885 \$
Ski Saint-Raymond	Cadre publicitaire / cadre	25 \$
Ski Saint-Raymond	Terrasse	150 \$
Ski Saint-Raymond	Zone plein air	150 \$
Centre multifonctionnel	Cadre publicitaire / cadre	25 \$
Centre multifonctionnel	Réfrigérateur du bar	75 \$

*\* Plus la ou les taxes applicables, s’il y a lieu.*

*\* La publicité doit être créée par le demandeur et respecter les formats exigés.*



## **TARIFICATION POUR LE CENTRE DE SKI**

### **Ski et planche à neige / Journée**

#### **Vendredi après-midi**

	<b>13 h à 16 h</b>	<b>13 h à 16 h</b>
<b>Clientèle</b>	<b>Résident</b>	<b>Régulier</b>
<b>5 ans et moins</b>	Gratuit	Gratuit
<b>6-22 ans / 55 ans et plus</b>	10,00 \$	10,00 \$
<b>Adulte</b>	10,00 \$	10,00 \$

#### **Samedi et dimanche**

	<b>10 h à 16 h</b>	<b>10 h à 16 h</b>	<b>Bloc de 3 h</b>	<b>Bloc de 3 h</b>
<b>Clientèle</b>	<b>Résident</b>	<b>Régulier</b>	<b>Résident</b>	<b>Régulier</b>
<b>5 ans et moins</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>6-22 ans / 55 ans et plus</b>	20,00 \$	29,75 \$	14,25 \$	21,25 \$
<b>Adulte</b>	24,00 \$	36,00 \$	17,00 \$	25,50 \$

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

### **Ski et planche à neige / Soirée**

#### **Mercredi, jeudi et vendredi**

	<b>16 h à 20 h</b>	<b>16 h à 20 h</b>
<b>Clientèle</b>	<b>Résident</b>	<b>Régulier</b>
<b>5 ans et moins</b>	Gratuit	Gratuit
<b>6-22 ans / 55 ans et plus</b>	11,25 \$	16,75 \$
<b>Adulte</b>	13,50 \$	20,00 \$

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

### **Glissades**

	<b>Bloc de 2 h</b>	<b>Bloc de 2 h</b>	<b>Bloc de 2 h</b>
<b>Clientèle</b>	<b>10 h à 12 h</b>	<b>12 h à 14 h</b>	<b>14 h à 16 h</b>
<b>5 ans et moins</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>6-22 ans / 55 ans et plus</b>	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
<b>Adulte</b>	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

### **Programme fidélité**

Le programme fidélité s'applique à tous nos clients qui achètent des billets à l'unité. Le montant de vos achats se cumule dans votre dossier-client. Lorsque le montant du programme fidélité est atteint, vous obtenez votre billet de saison. À partir de ce moment, le client profite de la gratuité pour les visites subséquentes.

Montant à atteindre	Résident	Régulier
6-22 ans / 55 ans et plus	199,25 \$	297,00 \$
Adulte	239,00 \$	358,75 \$

*\* Montant incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

### **Cours privés et semi-privés**

Leçon de ski ou planche à neige offerte durant la journée et à l'heure convenue (selon disponibilités).

- Pour personnes de tout âge (3 ans et plus)
- Durée 55 minutes
- 1 à 2 élèves

		Résident	Régulier
Individuel	Sans équipement	39,50 \$	61,50 \$
	Avec équipement	+ 13,00 \$	
2 élèves	Sans équipement	33,00 \$/élève	51,50 \$/ élève
	Avec équipement	+ 13,00 \$ / élève	

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

### **Location d'équipement**

Location complète : Skis ou planche à neige, bottes et bâtons de skis

	1 h (cours)	Bloc de 3 h	Journée (6h)
22 ans et moins	13,00 \$	21,25 \$	24,75 \$
Adulte	13,00 \$	24,25 \$	28,75 \$
55 ans et plus	13,00 \$	21,25 \$	24,75 \$

*\* Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

## Location d'accessoires

ACCESSOIRE	TARIF
Lunettes	9,25 \$
Bâtons	9,25 \$
Skis / Planche à neige	17,25 \$
Bottes	17,25 \$
Casque	11,25 \$
Cerceau	5,50 \$
Tryski	5,50 \$

\* *Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

ÉCOLES EXTÉRIEURES AU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND		
Ski/planche (remontée)	½ journée	1 journée
Prix de base	414,73 \$	628,62 \$
36 <sup>e</sup> personne et suivantes	4,80 \$	4,80 \$
Glissades	½ journée	1 journée
Prix de base	366,64 \$	473,62 \$
41 <sup>e</sup> personne et suivantes	2,70 \$ / personne	2,70 \$ / personne
Cours de ski/planche	19,35 \$ / personne (minimum 4 personnes)	19,35 \$ / personne (minimum 4 personnes)
Location d'équipement	12 \$ / pers.	14,40 \$ / pers.

\* *Tarif incluant la ou les taxes applicables, s'il y a lieu.*

- ½ journée : 3 heures et moins d'ouverture
- 1 journée : 3 heures et plus d'ouverture

Les coûts applicables aux écoles sises sur le territoire de la ville de Saint-Raymond sont ceux prévus aux ententes convenues avec ces établissements.

## DÉFINITIONS

**Résident :** Toute personne qui habite sur le territoire d'une des municipalités suivantes :

- Saint-Raymond
- Saint-Léonard-de-Portneuf
- Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Pont-Rouge
- Fossambault-sur-le-Lac

**Non-résident :** Toute personne qui n'habite pas sur le territoire d'une des municipalités mentionnées précédemment.

## ANNEXE « E-1 »

# Politique d'accès aux locaux et aux terrains sportifs de la Ville de Saint-Raymond

### 1. OBJET DE LA POLITIQUE

La présente politique établit les conditions d'accessibilité et d'utilisation des locaux et des terrains sportifs par des groupes ou organismes en intégrant les non-résidents de Saint-Raymond.

### 2. TARIFICATION

#### 2.1 Tarification

L'occupation des locaux par les utilisateurs qui font usage des installations sportives, culturelles et communautaires du Service des loisirs et de la culture doivent acquitter des frais de location, d'utilisation d'équipement en fonction de la demande.

#### 2.2 Organisme

**Organismes partenaires (40 % du tarif indiqué à l'annexe E)**

#### Organismes accrédités, de services, communautaires et groupes d'entraide

Organismes reconnus par la Ville de Saint-Raymond, organismes communautaires qui contribuent au mieux-être et au développement social d'une communauté. Les organismes communautaires oeuvrent dans des domaines aussi variés que l'adaptation et l'intégration sociale, la santé mentale, physique et publique.

Organismes à but non lucratif (mouvement, association, club, festival, administration scolaire, administration hospitalière, événement de visibilité à caractère régional ou provincial) qui offrent des services à la population en général.

Club d'astronomie	Club de badminton	Club de pétanque	Club de karaté	Comité des activités du centre de ski
Comité de balle mineure	Troupe de danse Arc-en-ciel	Comité du hockey mineur	Comité du patinage artistique	Comité du soccer mineur
Comité du tournoi de hockey mineur	Maison des jeunes	Club de vélo extrême	Société du patrimoine	Corps des cadets
SOS Accueil	Carrefour FM	NA	AA	Maison Méripi
Comité Vas-y	Villa St-Léonard	Rêves d'enfants	La Fabrique	Hema Québec
CLSC	Centre de prévention du suicide	Arc-en-ciel		
CJSR	Cercle des fermières	FADOQ	Club Quad Nature	Filles d'Isabelle
Mouvements BP	Association des propriétaires du Lac Sept Îles	Association chasse et pêche	Club de motoneige	Festival forestier La Grosse Bûche
Festival Neige en fête	Espace culturel	Raid extrême	Chambre de commerce	SDC
CDSR	CSSS	MRC, CLD, UCCIP, SADC	Caisse populaire (entente commandite)	Club Lions
Club Optimiste	Chevaliers de Colomb	CLSC	Société d'horticulture	Écoles
Société de la piste cyclable	Vallée Bras du Nord	Garderie Nid des petits	RRGMRP	Jeunessor
Autres...				

### Artistes amateurs raymondois

Ayant pour objectif d'encourager les artistes culturels raymondois, la Ville de Saint-Raymond permet d'utiliser nos salles au tarif préférentiel des organismes partenaires. Il est permis de faire des demandes pour deux représentations dans une même année. Au-delà de ces deux représentations, la tarification régulière s'appliquera.

#### **Organismes réguliers (Tarif indiqué à l'annexe E)**

##### **Organismes ou groupe privé**

Événements familiaux (mariage, baptême, soirée, etc) avec l'ajout des activités des clubs sociaux d'entreprise, des ligues sportives et des regroupements.

Ces personnes ou regroupements paient le tarif régulier exigé par la Ville de Saint-Raymond

#### **Organismes lucratifs et extérieur (150 % du tarif indiqué à l'annexe E)**

##### **Organisme, activité à but lucratif et groupe extérieur**

Association, corporation et entreprise qui excèdent la périphérie du territoire de Saint-Raymond ou qui ont pour but de réaliser des profits. Font également partie de cette catégorie les personnes qui réservent des espaces afin d'offrir des cours, toujours ayant pour but de réaliser des profits.

### **2.3 Gratuité**

- i. *La Ville de Saint-Raymond permet aux **organismes partenaires** d'utiliser gratuitement la salle de réunion ou la salle polyvalente pour fins de réunions seulement. Cette clause s'applique uniquement aux heures d'ouverture du centre multifonctionnel et lorsque le personnel attitré est en place. En d'autre temps, la tarification s'appliquera.*
- ii. *Pour des activités humanitaires telles que des cliniques de sang, des campagnes de vaccinations massives, des levées de fond ou autre événement jugé prioritaire pour l'ensemble du mieux-être de la population, la Ville de Saint-Raymond offrent ses locaux gratuitement.*
- iii. *Toute autre demande de gratuité doit être présentée au conseil municipal pour approbation. En cas de doute, veuillez vous référer au directeur du Service des loisirs et de la culture.*
- iv. *Exception : Activité sous forme de cours ou atelier sans aucun but lucratif ayant comme seul objectif d'offrir un service à la population. La personne ou l'association devra démontrer qu'aucun profit ne peut être engendré pour l'activité proposée. Exemples : scrabble, danse en ligne. Pour ce genre d'activité, la tarification de la grille partenaire s'appliquera. Cette clause s'applique uniquement aux heures d'ouverture du centre multifonctionnel et lorsque le personnel attitré est en place.*

### **2.4 Frais d'utilisation et d'équipement**

Les frais d'utilisation et d'équipement incluent les coûts directs reliés à la tenue d'un événement. La tarification de base comprend la répartition et le rangement des tables et chaises.

## **2.5 Responsable**

Personne désignée par un organisme ou un groupe pour assurer la surveillance et le bon déroulement de l'activité. La facture du coût de location sera acheminée à cette personne.

## **2.6 Locaux**

Désigne les locaux du centre multifonctionnel Rolland-Dion, de l'aréna, du centre de ski, du parc Promutuel Assurance ainsi que les gymnases des écoles primaires et secondaire.

## **2.7 Terrains sportifs extérieurs**

Désigne les terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire de la ville de Saint-Raymond.

### **3. PRINCIPES RELATIFS AU PRÊT ET À LA LOCATION DE LOCAUX ET DE TERRAINS**

- 3.1 Le Service des loisirs et de la culture s'efforce de ne pas faire compétition avec les entreprises privées de son territoire. Par exemple, nous serions dans l'obligation de refuser des activités présentées dans nos locaux susceptibles de nuire aux commerçants de la ville. Les moments ciblés de l'année sont le 31 décembre et lors de la soirée de l'Halloween.
- 3.2 Le Service des loisirs et de la culture peut décliner la location d'une salle à tout organisme à but lucratif pour des activités qui offrent la vente et/ou le service de boissons alcoolisées.
- 3.3 Le Service des loisirs et de la culture peut interdire l'accès de ses locaux à tout organisme ou groupe si la sécurité ou la tranquillité des lieux est compromise et/ou si l'activité proposée n'est pas conforme aux bonnes mœurs.
- 3.4 Selon l'activité, le Service des loisirs et de la culture pourra exiger une présence active sur les lieux d'un de ses employés. Les frais seront facturés à l'utilisateur, s'il y a lieu.
- 3.5 Lors d'un prêt ou d'une location de salle, les normes de capacité d'accueil établies par la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* doivent être respectées.
- 3.6 À moins d'une entente avec le Service des loisirs et de la culture, aucune modification ne peut être apportée par l'utilisateur à un local ou un terrain prêté ou loué.
- 3.7 L'utilisation d'un local ou d'un terrain peut engager la responsabilité civile de l'utilisateur pour les dommages matériels et/ou physiques causés durant l'activité. Le coût des dommages matériels lui seront facturés le cas échéant. Concernant des dommages physiques, la victime sera dirigée vers l'assureur de l'utilisateur.

### **4. MODALITÉS DE PRÊT ET DE LOCATION DES LOCAUX**

- 4.1 L'utilisation d'un local doit faire l'objet d'un contrat écrit, signé par la direction du Service des loisirs et de la culture et par le responsable désigné de l'organisme utilisateur.

- 4.2 Lorsqu'il y a exploitation d'un permis d'alcool, celui-ci doit être présenté à la direction du Service des loisirs et de la culture au moins 48 heures avant la tenue de l'activité. Il doit être affiché dans le local durant l'activité.
- 4.3 Afin de prévenir tout bris, vol ou autre dommage et pour une meilleure protection des utilisateurs, un responsable doit demeurer sur les lieux pour toute la durée de l'activité. Cette personne est identifiée lors de la signature du contrat.

## **5. MODALITÉS DE PRÊT DE TERRAINS SPORTIFS**

- 5.1 L'utilisation d'un terrain doit faire l'objet d'un contrat écrit, signé par la direction du Service des loisirs et de la culture et par le responsable désigné de l'organisme utilisateur.
- 5.2 L'utilisateur remet le terrain dans l'état où il était au moment du prêt et s'engage à nettoyer les terrains environnants des débris suite à la tenue de son activité.

## **6. COÛT DE LOCATION, FRAIS D'UTILISATION ET DROIT D'AUTEUR**

- 6.1 Les coûts de location, les frais d'utilisation, les droits d'auteur, s'il y a lieu, et les taxes sont payables par chèque au nom de la Ville de Saint-Raymond.
- 6.2 En conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*, lors d'activités avec divertissements musicaux, des frais sont perçus par la direction du Service des loisirs et de la culture et facturés à l'utilisateur.

## **7. SPÉCIFICATION QUANT À L'UTILISATION DES BÂTIMENTS**

### **7.1 Aréna**

- Le casse-croûte est opéré par un concessionnaire qui le loue de la Ville de Saint-Raymond. L'organisme pourra opérer une cantine à l'intérieur de l'enceinte de l'aréna uniquement si le concessionnaire donne son accord.
- En période estivale, l'organisme devra avoir l'autorisation du Service des loisirs et de la culture.
- L'organisme peut bénéficier des recettes nettes du bar en versant une ristourne au Service des loisirs et de la culture. Le fonctionnement sera différent tout dépendant de la localisation du bar dans l'aréna et de la période de l'année. (voir 7.1.1 et 7.1.2)

#### **7.1.1 Bar du casse-croûte en saison hivernale**

- L'organisme fournit le personnel bénévole pour l'opération du bar, son fonds de change et il paie les produits de la vente au prix coûtant à la Ville de Saint-Raymond. L'organisme n'a pas à se procurer de permis, car celui-ci est émis au nom de la Ville de Saint-Raymond.

**Ristourne : 50 \$ / jour d'opération du lundi au jeudi  
100 \$ / jour d'opération du vendredi au dimanche**

### **7.1.2 Enceinte de l'aréna en saison estivale**

#### Option 1

L'organisme fournit le personnel bénévole et son fonds de change. Il se procure le permis de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* et conserve les produits de la vente du bar.

#### Option 2

L'organisme utilise le permis de la Ville de Saint-Raymond. Il doit acheter les produits au prix coûtant.

**Ristourne :** 100 \$ / jour du lundi au jeudi  
200 \$ / jour du vendredi au dimanche

Tout autre organisme opérant sur le territoire de la ville de Saint-Raymond qui utilise l'aréna pour des activités à caractère commercial et/ou privé est assujetti à un tarif de location. En période hors-saison, le bar est opéré par le locataire selon les options mentionnées à l'article 7.1.2.

Tout organisme n'opérant pas sur le territoire de la ville de Saint-Raymond est assujetti à une tarification différente. Le bar et le casse-croûte sont opérés par le Service des loisirs et de la culture, à moins que celui-ci n'en décide autrement.

Aucun raccordement électrique nécessitant de la main-d'œuvre spécialisée ne peut être fait sans l'autorisation écrite de la Ville de Saint-Raymond. Le cas échéant, les travaux seront effectués par l'entrepreneur autorisé par la Ville, et ce, aux frais du locataire.

### **7.2 Centre de ski**

En saison régulière, le casse-croûte du centre de ski est opéré par un concessionnaire. En période hors-saison, les organismes accrédités et les groupes d'entraide pourront opérer une cantine et/ou un bar avec l'autorisation du Service des loisirs et de la culture.

Tout organisme n'opérant pas sur le territoire de la ville de Saint-Raymond est assujetti à une tarification différente (voir annexe E). Le bar et le casse-croûte sont opérés par le Service des loisirs et de la culture, à moins que celui-ci n'en décide autrement.

Aucun raccordement électrique nécessitant de la main-d'œuvre spécialisée ne peut être fait sans l'autorisation écrite de la Ville de Saint-Raymond. Le cas échéant, les travaux seront effectués par l'entrepreneur autorisé par la Ville, et ce, aux frais du locataire.

### **7.3 Centre multifonctionnel Rolland-Dion**

L'organisme pourra opérer une cantine à l'intérieur du centre, à condition que le Service des loisirs et de la culture donne son accord.

L'organisme peut bénéficier des recettes nettes du bar en opérant celui-ci selon le fonctionnement suivant :

- L'organisme fournit le personnel bénévole et son fonds de change. Il se procure le permis de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* et recueille les produits de la vente du bar.



Aucun raccordement électrique nécessitant de la main d'œuvre spécialisée ne peut être fait sans l'autorisation écrite de la Ville de Saint-Raymond. Le cas échéant, les travaux seront effectués par l'entrepreneur autorisé par la ville, et ce, aux frais du locataire.

## ANNEXE « F »

### Tarifs applicables par le Service des incendies et de la sécurité publique

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'enquête incendie</li> <li>• Déclaration incendie du ministère de la Sécurité publique (DSI-2003)</li> </ul>	50 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caméra thermique</li> <li>• Remplissage de cylindre d'air respirable (30-45-60 minutes)</li> <li>• Remplissage de cylindre d'air respirable de grand volume</li> </ul>	100 \$ / heure 12 \$ / cylindre 100 \$ / heure
UTILISATION DES SERVICES DU PERSONNEL DE LA BRIGADE DES INCENDIES OU DE L'ÉQUIPE DE BRIGADIERS SCOLAIRES	TAUX HORAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur et directeur adjoint</li> <li>• Chef aux opérations</li> <li>• Lieutenant</li> <li>• Pompier</li> <li>• Préventionniste (Hors entente ou services additionnels non fournis par la Ville)</li> <li>• Brigadier scolaire</li> </ul> <p><b>*Pour un appel d'urgence, un minimum de 3 h par intervenant sera facturé si l'intervention est d'une durée de 3 h et moins</b></p>	60 \$ 50 \$ 45 \$ 40 \$ 60 \$ 40 \$ + L'allocation pour les repas et l'indemnité pour les frais de déplacement, s'il y a lieu.
UTILISATION DES VÉHICULES ET DES APPAREILS D'INTERVENTION	TAUX HORAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camion mini-pompe #205</li> <li>• Camion #905</li> <li>• Autopompe échelle #305</li> <li>• Autopompe #405</li> <li>• Camion-citerne pompe #705</li> <li>• Camion-citerne transporteur #605</li> <li>• Camion unité d'urgence #1005</li> <li>• Véhicule spécialisé #105, 925, 945</li> <li>• Pompe portative</li> <li>• Génératrice portative</li> <li>• Génératrice 60 kw</li> <li>• Zodiac</li> <li>• Motoneige et VTT incluant le traîneau secours si nécessaire</li> </ul>	400 \$ 150 \$ 850 \$ 400 \$ 400 \$ 350 \$ 250 \$ 125 \$ 100 \$ 50 \$ 200 \$ 200 \$ 200 \$
<b>Matière périssable (Absorbant, mousse incendie, etc.)</b>	Coût réel de remplacement plus 15 % de frais d'administration

*\* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.*

## **INTERVENTION LORS D'UN FEU DE VÉHICULE OU DE TOUT ÉQUIPEMENT OU MACHINERIE OU POUR ASSURER LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE LORS D'UN DÉVERSEMENT DE PRODUITS DANGEREUX**

Lorsque le Service des incendies et de la sécurité publique doit intervenir pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule ou de tout équipement ou machinerie ou pour contrôler et surveiller un déversement de produits dangereux, le propriétaire de ce véhicule, équipement ou machinerie qui ne réside pas sur le territoire de la ville de Saint-Raymond ou sur le territoire d'une des municipalités participantes à l'entente incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, doit assumer les coûts inhérents à une telle intervention auxquels s'ajoutent les taxes applicables.

Advenant une telle intervention, le propriétaire du véhicule, équipement ou machinerie sera facturé selon les tarifs mentionnés ci-dessus, qu'il ait ou non requis le service.

## **ENTRAIDE**

Lorsque le Service des incendies et de la sécurité publique doit intervenir à la demande d'une municipalité qui ne fait partie d'aucune entente de services de protection, cette dernière est facturée selon les tarifs précités.

Pour les ententes particulières, se référer aux dites ententes pour les détails sur la tarification applicable.

## **DEMANDE D'UNE ENTREPRISE**

Lorsqu'une entreprise située sur le territoire d'une des municipalités participantes à l'entente incendie requiert la présence d'un camion du Service des incendies et de la sécurité publique par mesure de protection, les frais seront de 150 \$ de l'heure pour le véhicule. Le coût du personnel sera celui mentionné ci-dessus, plus les taxes applicables.

Si l'entreprise est située sur le territoire d'une municipalité non participante à l'entente incendie, les frais applicables seront ceux mentionnés ci-dessus, plus les taxes applicables.